

services et le personnel apte à concevoir et à réaliser les projets pilotes. Une autre condition réside dans l'acceptation au niveau provincial de la possibilité que le projet fasse la lumière sur certaines faiblesses de programmes existants. La province doit aussi être prête à s'engager à continuer ou à étendre les réalisations nouvelles qui se seront révélées plus efficaces ou moins coûteuses. Pour sa part, le Ministère doit être convaincu que la réalisation nouvelle à tenter n'a pas été expérimentée convenablement ailleurs, que le projet est bien préparé, que son auteur est capable de le réaliser, que les constatations seront accessibles à d'autres et qu'elles seront utilement appliquées à la politique et aux services.

Malheureusement, les conditions préalables à la concordance des objectifs fédéraux et provinciaux ne se réalisent pas souvent. La plupart des ministères provinciaux du Bien-être social en sont encore au stade de la création d'une saine orientation de la recherche. C'est peut-être parce que la politique publique du bien-être social et le développement des programmes, au Canada, ont subi moins fortement l'influence de la connaissance scientifique des problèmes sociaux et des conditions sociales que dans d'autres pays, notamment en Suède et en Grande-Bretagne. Jusqu'à une époque très récente, les politiques et les programmes ont fait l'objet de réactions vives aux pressions des groupes d'intérêt organisés. L'autre raison, c'est que les services publics de bien-être social font face à des difficultés spéciales quand il s'agit de recruter le personnel de recherche, d'autant plus qu'on dispose de très peu de chercheurs en bien-être social. La création d'un rôle professionnellement viable, à l'intention du chercheur, dans un service public de bien-être social n'est pas facile. Il est peu probable que les chercheurs acceptent les contraintes nécessaires de la politique du service, la direction administrative et le contrôle des activités de recherche, à moins que leurs supérieurs ne soient bien disposés à l'égard des besoins de leur profession et de leur carrière et qu'on puisse favoriser ces besoins dans le cadre du programme de recherche du ministère provincial. De plus, nombre de recherches que les services publics de bien-être social souhaitent effectuer sont à usage interne et non destinées au public. Dans ces circonstances, l'exigence fédérale que les conclusions soient du domaine public est inacceptable. Du côté fédéral, la Division des subventions nationales au bien-être social n'a pas eu un personnel administratif et de consultation suffisant pour établir, interpréter et appliquer les critères auxquels doivent se conformer les projets de recherche et les projets pilotes, bien qu'on fasse davantage appel aux services d'experts-conseils de l'extérieur pour remédier à cette situation.

Il est décevant de constater que l'existence de subventions à la recherche et au développement et le soutien offert au personnel de recherche, depuis 1966, aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, n'ont pas permis d'encourager davantage les ministères provinciaux du Bien-être social à étendre leurs sections et leurs programmes de recherche. L'expérience de la Division des subventions nationales au bien-être social fait entrevoir que de telles subventions ne peuvent efficacement aider au développement des programmes que dans les organismes gouvernementaux et publics qui ont déjà établi des services de recherche et des programmes permanents de recherche administrative.

b) Sociologues des universités

Traditionnellement, les sociologues des universités ne s'intéressent pas à l'application des sciences sociales aux problèmes sociaux et à la préparation et à la mise en vigueur d'une politique sociale. Cependant, au cours des dernières années, on a assisté à une participation étendue des sociologues au traitement des difficultés, des questions et de la politique d'ordre social. Tout en accueillant bien cet événement, on doit reconnaître qu'il soulève, chez les sociologues, des difficultés professionnelles, méthodologiques et morales complexes. Des considérations politiques ou administratives peuvent rendre inacceptables ou trop coûteuses les applications méthodologiques qui seraient par ailleurs indiquées. Un engagement trop poussé du sociologue dans les sciences sociales appliquées peut nuire à sa réputation professionnelle parmi les autres sociologues. Il n'est pas seulement gouverné par la morale qui régit la conduite du savant. On s'attend aussi à le voir assumer une responsabilité morale correspondant à son accès privilégié à l'information et à son influence spéciale sur la politique. Ces deux exigences morales ne se concilient pas toujours. Tant qu'on n'aura pas trouvé de meilleures solutions à ces difficultés, l'application des théories et des méthodes des sciences sociales au bien-être social ne réussira pas. Comme on ne peut parvenir à des solutions qu'après des essais successifs, l'engagement, dans les projets de recherche et de développement des sociologues qui œuvrent pour la première fois dans le domaine du bien-être social, comportera un risque élevé. À l'occasion de projets réalisés dans les universités, par les sociologues, le rendement a été inégal, mais le fait de travailler à la recherche et au développement dans le cadre de la structure et des besoins du Programme de subventions nationales au bien-être social a aidé les sociologues à identifier ces difficultés et à contribuer à leur solution.